

Fontaines info'

Novembre 2017

Une commune actrice de la dynamique du Grand Chalon

BILAN A MI-PAROURS DE L'EQUIPE MUNICIPALE

Nous sommes censés être arrivés à mi-parcours de notre mandat communal qui devait prendre fin en 2020. Entre temps il semblerait que notre Président de la République, M. MACRON ait reporté l'échéance à 2021, mais nous sommes toujours dans l'attente de cette clarification .

Il nous parait indispensable vis-à-vis de nos concitoyens de faire le point au regard des engagements que nous avons pris et de le faire objectivement, point par point, nos engagements initiaux étant notés en italiques.

Communication et concertation : *Nouveau site internet. Mise en place de panneaux d'informations et 3 réunions publiques annuelles.*

Le site internet a bien été créé ; la difficulté reste de le faire vivre, en forme comme en contenu ; une action doit voir le jour afin que celui-ci soit le plus complet possible.

Des panneaux d'affichage lumineux déroulants ont été mis en place devant la mairie et devant l'école maternelle. Un certain nombre de totems sont à la disposition de tous : lycée agricole, écoles, place de la Mairie etc, et 2 autres sont en attente d'installation, l'endroit reste à définir.

Il y a eu plusieurs réunions publiques sur : les projets de voirie rue Chaumont, Puits Caillet, rue des Chenevières, de la Fourchette, Les Fontaines, etc... ; la présentation du restaurant scolaire, le projet de restauration de l'église ; les projets PLUI, AVAP ; une présentation de la mutuelle communale ; une réunion annuelle avec la Gendarmerie sur certains aspects de la sécurité. La mise en place d'un cycle de réunions ouvertes à tous d'échanges et de concertation est en cours, avec la mise en place de l'Agenda 21.

Enfin, une réunion sera organisée prochainement concernant les aménagements de sécurité routière.

Mutuelle communale :

A ce jour, 15 personnes se sont renseignées et 8 ont déjà adhéré.

Les personnes intéressées qui n'ont pas pu se déplacer à la permanence peuvent s'inscrire en mairie. Elles seront recontactées lorsqu'une nouvelle vague d'informations sera organisée.



Tranquillité des Fontenois : Création d'un conciliateur communal. Mise en place du dispositif « voisins vigilants ».

Notre conciliateur est sollicité de manière ponctuelle, heureusement, mais toujours pour des affaires de voisinage que les intéressés ne semblent pas capables de régler eux-mêmes en bonne entente : haies non taillées, chiens qui divaguent, élagage non fait...

Le dispositif « Voisins Vigilants », organisé en partenariat avec la Gendarmerie, est en place.



MAIRIE / AGENCE POSTALE COMMUNALE

LUNDI, MARDI, MERCREDI, JEUDI, VENDREDI
8H45-12H / 14H - 17H15
SAMEDI : 8H45 - 11H45

15 GRANDE RUE - 71150 FONTAINES / ACCUEIL.MAIRIE@FONTAINESENBOURGOGNE.FR
TEL : 03 85 45 87 50 - FAX : 03 85 45 87 51

Gestion du budget : *Pas d'emprunt ; pas d'augmentation des taxes communales. Amélioration des recettes et économies de fonctionnement.*

Les 2 premiers points n'ont pu être honorés pour des raisons indépendantes de notre volonté :

- la baisse drastique des dotations annuelles de l'Etat et du Grand Chalon : - 90 000€
- l'obligation qui nous a été imposée de mettre en place les rythmes scolaires et le retour à la semaine à 4 jours et demi à l'école, avec des frais de fonctionnement en plus, chauffage, électricité, ménage et personnel .

Ces décisions de l'Etat nous ont spolié de plus de 130 000 euros de recettes par an. Ces mesures ont coûté 390 000€ sur trois années à la commune ; auxquels il faut enlever une aide du fond de soutien aux communes.

De plus, l'état des lieux des bâtiments communaux nous a conduit à initier une expertise judiciaire sur les Vignes de la Framboisière, nous obligeant à préfinancer les travaux. Enfin, nous avons constaté que les vestiaires sportifs étaient très dégradés et que l'Ecole Elémentaire se devait d'être restaurée avec pour objectifs des économies d'énergie et l'assainissement de l'air.

Comment pouvait-on avec de telles contraintes lancer les travaux correspondants soit à nos engagements soit à des besoins réels complémentaires : voirie, mairie, restaurant scolaire, etc., sans augmenter les impôts ou recourir à l'emprunt ? Certains de nos voisins, fiers de ne pas avoir recouru à l'impôt, découvrent aujourd'hui la nécessité de suivre le même chemin que nous... avec un retard certain!

Nous avons enfin décidé de procéder à une rénovation complète de la Mairie et opté pour un restaurant scolaire permettant de mettre à disposition une salle de réception de 50 places.

Nous avons aussi été amenés à faire des emprunts importants après consultation de plusieurs établissements bancaires, les taux étant particulièrement bas donc intéressants. Nous avons été jugés crédibles et sérieux par les banques, en faisant valoir les restrictions que nous avons mises en œuvre, en dressant un plan d'économie d'énergie, en renégociant aussi des emprunts à taux variable conclus par nos prédécesseurs, pour passer à des taux fixes, en mettant en place un 'business-plan' (c'est-à-dire une planification pluriannuelle d'investissements intégrant recettes et dépenses), en mettant en œuvre un suivi rigoureux des demandes de subventions sollicitées auprès des divers organismes potentiels...

Cette gestion sans concession nous permet aujourd'hui d'échelonner nos échéances de remboursements, de conserver une trésorerie satisfaisante, de rémunérer nos employés communaux. Cela nous conduira en 2020 à ne pas être plus endettés qu'en 2012, date à laquelle notre équipe a repris la gestion de notre commune. A partir de 2021, nous recommencerons à voir décroître le niveau de notre endettement, permettant ainsi de générer de la trésorerie supplémentaire.

Nous sommes entrés dans une phase où il est de plus en plus difficile d'avoir des subventions et nous avons bien fait de les solliciter à temps; les critères demandés sont très élevés, surtout pour les économies d'énergie. Les années fastes sont derrière nous.

C'est notre combat de tous les jours que d'essayer d'améliorer les recettes et de réaliser des économies de fonctionnement à chaque fois que cela est possible.



Actions sociales-CCAS : *Adhésion à la banque alimentaire ; soutien aux ménages ; assistance dans les dossiers de demandes d'aide. Animations pour les Aînés. Assistance anti chutes.*

La commune adhère à la banque alimentaire.

Le Vice Président du CCAS est toujours présent pour aider et assister les personnes dans le besoin et/ou qui souhaitent une aide.

Les Aînés bénéficient d'un colis pour Noël et peuvent participer à un goûter avec animations et à une « grillade-party » pour les personnes habitant la résidence des Charmilles ; à l'avenir nous réfléchissons à l'étendre à tous les aînés, peut être sous une nouvelle forme.

Cet été une petite croisière-repas leur a été proposée et cela a été un vrai succès moyennant une somme modique.

L'assistance anti-chutes : une formation particulière (gymnastique adaptée) est mise en place au profit des personnes les plus âgées pour les aider à gérer plus facilement leurs déplacements quotidiens. (Siel Bleu)

Enfin, une mutuelle communale a vu le jour et nous réfléchissons à la mise en place d'un dispositif permettant à certaines personnes d'offrir des possibilités de déplacement aller-retour sur Chalon, à la faveur des leurs.

Formation du Personnel :

Les actions suivantes ont été engagées :

Brevet de secourisme pour le personnel communal s'occupant des écoles ; CACES cantonniers ; formation aux logiciels ; formation aux risques phytosanitaires ; formation des ATSEM et du secrétariat aux nouveaux logiciels.



Aménagement et équipement des écoles :

Importants travaux aux écoles tous les étés.

Amélioration des repas scolaires.

De nombreux travaux ont été effectués aux écoles tels que : création d'une pièce destinée aux produits d'entretien ; remplacement de la rampe handicapés ; amélioration de leurs équipements informatiques (ordinateurs, photocopieur couleur et vidéo-projecteurs - ceux là, avec l'aide du Grand Chalon) etc.

Cantine et garderie :

Nous avons continué de porter une attention particulière à la qualité des repas scolaires, à leur bon équilibre diététique et à l'approvisionnement à partir de filières locales, tout en évitant les dérapages sur les prix.

Nous avons aussi mis en place un nouveau logiciel pour faciliter l'inscription par internet des enfants à la garderie et cantine ainsi que le prélèvement automatique pour le règlement des factures.



Locaux commerciaux communaux:

Le local de La Poste, place Pourprix, a été vendu le 31 octobre. A compter du 31/10/2017, Mme FERNEY masseur-kinésithérapeute deviendra l'acquéreur unique de ce local et de celui de M. BAYLE et elle a d'ores et déjà débuté son activité.

Le local commercial des Vignes de la Framboisière a été refait à neuf et a permis l'installation d'un opticien.

Vie culturelle : *organisation de manifestations culturelles (création d'un festival de musique avec trois communes limitrophes)*

Un spectacle avait été mis en place avec l'aide financière des 3 communes Rully, Farges et Fontaines. Le coût étant important (1 500€ par commune), une commune a souhaité arrêter.

Nous participons à l'organisation des Journées Européennes du Patrimoine avec une journée à thème qui, cette année a porté sur les carrières et les outils des métiers de la pierre ; François Protheau, sculpteur fontenois a été mis en valeur. La présence d'un artisan a permis de mettre en évidence le travail de tailleur et sculpteur sur pierre.

Nous avons relancé la traditionnelle fête du lundi de Pâques, sous la dénomination de Fête de la Cloche.

Aménagement des bâtiments communaux :

Sécurisation du local des cantonniers. Mise aux normes de deux appartements pour les personnes à mobilité réduite à la résidence de la Framboisière.

Concernant le local des cantonniers, non seulement il a été sécurisé par la construction d'un mur avec portail, mais il a été aussi équipé d'une alarme .

Ce qui a été réalisé et qui n'était pas prévu, c'est une extension de 50 mètres carrés de ce local, ce qui nous permet de bénéficier de stockages supplémentaires.

Le monument commémoratif dans le cimetière a été mis en valeur et 25 cavurnes supplémentaires ont été mises en place.

La maison de l'enfance a été agrandie. Sa capacité d'accueil est passée de 33 à 65 enfants.

Pour des raisons de confort et de praticité lors des réunions qui s'y tiennent, un vidéo-projecteur a été installé dans la salle de réunion de « l'espace jeunes » et bientôt, l'ancien espace SIVU, devenu petite salle de réunion, en aura un aussi.

Des plaques murales ont été mises en place à l'espace St Hilaire afin de protéger les murs du hall, du couloir et de la salle. Nous avons aussi amélioré la signalétique à l'aide de plaques indicatrices des vestiaires hommes et femmes, afin que ces dernières aient vraiment leurs espaces réservés.

L'espace Javouhey est en vente.

Enfin, Les Vignes de la Framboisière, dossier complexe car, nous sommes toujours dans l'attente du jugement pour commencer les travaux, est très pénalisant pour la commune, car à l'heure actuelle nous n'avons que la moitié des logements loués. C'est donc la Commune qui est obligée de mettre la main à la poche, avant jugement, pour combler cette perte de loyers.

Mise aux normes Adapt des bâtiments communaux :

Certains bâtiments restent à mettre aux normes accès handicapés, tels que la bibliothèque et l'espace jeunes. Ceux-ci devraient être finis dans le premier trimestre 2018. Cela concerne surtout la mise en place de vitrophanie (bande visualisant les vitres) et quelques aménagements à la bibliothèque.

Les travaux Adapt de la mairie, de l'école élémentaire, des vestiaires du foot et des WC publics sont compris dans la rénovation de ces locaux qui ont ou vont bientôt débuter, pour certains en 2017 et en 2018 pour l'école élémentaire.

Complément de travaux Mairie : Les travaux d'isolation déjà réalisés seront complétés avec la rénovation en cours de la mairie. Une chaudière gaz à condensation avait déjà été mise en place. Deux chaudières supplémentaires de même type viendront compléter le chauffage d'ensemble de la mairie.

Réfection de la voirie et amélioration de la sécurité routière : *Gestion des contentieux liés à des malfaçons (Rue des Maréchaux et rue Chamilly). Réalisation de couches de roulement par enduit bicouche, et renforcement structurel par tapis d'enrobés. Campagne de « point à temps » provisoire. Amélioration de l'éclairage public, de la signalétique communale et création de trottoirs.*

La gestion des contentieux est en cours.

Concernant la voirie en général, vous avez pu constater des réalisations entièrement en enrobés telles que : une partie du gué de Nifette ; la partie côté Rully dans l'axe de la rue Chamilly ; le chemin du Clos L'Evêque ; le carrefour prolongé de la D 906 en direction de la Loyère ; la rue Chaumont ; le quartier des Fontaines ; la rue du Puits Caillet ; la rue de la Fourchette ; le Quart Guilletot ; une partie la rue des Chenevières ; une partie de la rue des Tilles ; l'entrée à la zone artisanale des Ormeaux par la D 906, la rue des Champs.

L'entrée de la zone des Ormeaux a été confortée par un enduit de fermeture.

Seront lancés à partir de fin octobre la finition de la rue des Chenevières ; un renforcement en enrobés au gué de Nifette (dans le secteur du club

canin) ; les enduits de la rue des Tilles, le hameau des Griffières et la cour des écoles ; la mise en sécurité par création de trottoirs, places de parking ou autres aménagements, du pont Hoepffner pour aller au lycée ; le Quartier Fort ; la rue Renard ; la rue de la Gare ; la Grande Rue ; le Quart Canot ; une partie de la rue Saint Nicolas etc.

Pour inciter à la prudence, 4 radars pédagogiques ont déjà été installés et 2 autres le seront prochainement sur la D 906 à hauteur du restaurant le Ti-Coz.

Le point sur le remplacement ou la mise en place de panneaux d'informations et de circulation routière est en cours.

Concernant l'éclairage public, le monument aux Morts a été remis en éclairage ; des lampadaires supplémentaires ont été implantés, et toutes les horloges électroniques ont été changées.

Soutien aux associations : *Mise à disposition équitable des salles. Subventions. Aide à la création de nouvelles associations.*

Les salles sont attribuées de façon équitable après concertation avec les différentes associations et font l'objet d'une planification annuelle.

Les subventions accordées aux associations font l'objet d'un groupe de travail comprenant les élus des 3 listes. Ses réflexions vont déboucher sur des propositions à valider en conseil municipal.

Plusieurs nouvelles associations se sont créées (voir bulletin annuel spécial associations). Une action est en cours pour créer une association de jumelage avec un pays anglophone.

Baisse des loyers de 23% des grands appartements de la Framboisière pour permettre d'accueillir de nouveaux habitants.



Relations avec les industriels, artisans et commerçants : *Appel régulier aux artisans et commerçants locaux ; extension d'une entreprise sur la zone des Ormeaux participant au développement de l'économie fontenoise.*

Nous avons participé à l'installation d'un ostéopathe et d'une hypnothérapeute, en les rapprochant de M. FISCHER qui leur a vendu son local, rue des Maréchaux. Leur installation devrait se faire début novembre.

Dans le strict respect de l'équité, nous faisons travailler pratiquement tous les artisans et commerçants locaux.

Une entreprise vient d'acquérir aux Ormeaux un terrain défriché d'environ 5 000 mètres carrés pour pouvoir s'agrandir.

Nous faisons notre maximum pour essayer de mettre à disposition des terrains pour des artisans locaux : création d'une zone artisanale sur le site de l'ancienne station d'épuration, et derrière la gare. Nous intervenons au niveau du PLUI pour donner une potentialité d'agrandissement à d'autres.

Nous avons proposé à des bouchers de les aider à s'installer, mais aucun projet n'a encore abouti.

Par contre nous avons réussi à faire venir des commerçants itinérants une fois par semaine le jeudi.

Avec le Lycée Agricole de Fontaines pour le lait frais, les œufs et les commandes de volailles on trouve : un producteur fontenois de miel ; un producteur de fromages de chèvres natif de Farges ; un primeur ; un producteur de viande bovine ; un producteur de charcuterie, les uns et les autres demeurant ou travaillant à quelques kilomètres de chez nous.

Ce fut sans doute laborieux, mais quelle aubaine de trouver des produits de producteurs locaux !

Relations avec les agriculteurs et viticulteurs : *Entretien des chemins de champs et renforcement des chemins de terre. Concertation pour les aménagements de voirie.*

Plusieurs kilomètres de chemins ont été repris, mais malheureusement sont dégradés en peu de temps, du fait essentiellement de la nature des charges roulantes (convois agricoles très lourds se déplaçant trop rapidement). Nous ne pouvons pas aller contre le progrès, mais il faut que nos agriculteurs soient conscients que la portance d'une partie de nos chemins est celle que nos ancêtres nous ont laissée en fonction du tonnage de l'époque.

Il faut donc se limiter en vitesse, ne pas emprunter les chemins par n'importe quel temps et respecter les abords.



Tout ceci fait que nous aurons beaucoup de mal à pouvoir maintenir la qualité de nos chemins si aucun effort n'est consenti par ailleurs.

Nous regrettons que certains chemins de l'Association Foncière sont soit rétrécis, soit complètement labourés.

En ce qui concerne les aménagements de voirie, nous essayons autant que faire se peut, de nous concerter avec nos agriculteurs, mais il nous faut rappeler que nous ne transigerons pas sur les problèmes de sécurité.

Participation active aux instances du Grand Chalon : *Comité d'Organisation et de Programmation (Eau et assainissement ; Urbanisme et déplacements ; Action sociale communautaire ; Sport, Culture, Environnement). Dossier de demande de subvention. Travail actif sur les documents d'urbanisme. Prise de position du Maire (déchetterie, flottage des ordures).*

Un certain nombre d'élus participe activement aux différentes thématiques proposées par le Grand-Chalon. Concernant les dossiers de subventions, nous n'aurions pas pu lancer autant de gros travaux si nous ne nous étions pas battus pour obtenir celles-ci.

Dans le cadre d'une démarche active afin que la déchetterie de Fontaines perdure, nous avons multiplié les rencontres avec le Grand-Chalon. Dans un esprit également constructif, nous avons proposé de mettre à disposition le terrain voisin de la déchetterie (terrain communal), afin de réaliser une extension intégrant, au bénéfice des engins de transport du Grand-Chalon, une sortie différente de l'entrée.

Nous ne vendrons pas la peau de l'ours avant de l'avoir tué, mais il semble que cette solution ait reçu un écho très favorable.

Le projet de flottage des ordures ménagères sur le canal du Centre, avec aménagement d'un quai aux Ormeaux, auquel nous étions totalement opposés, semble définitivement écarté.

Environnement : Aménagement du Chemin blanc. Réfection du parcours de santé. Plantation d'arbres. Tonte respectueuse de la biodiversité. Adoption du zéro phytosanitaire. Gestion optimisée des deux bassins d'orage. Réfection durable de certaines routes avec des matériaux respectueux de l'environnement. Opposition à l'implantation d'une entreprise de recyclage de matériaux dans les anciennes carrières de la colline Saint Hilaire.

Concernant le Comité de fleurissement, il comprend plus de 20 bénévoles et nous devons les remercier du travail réalisé. Des efforts ont été faits pour la qualité des équipements : une tonne d'arrosage autonome, une motobineuse, une tondeuse offerte par M. GENIX ainsi que d'un local digne de ce nom...

Ces bénévoles extraordinaires et motivés contribuent largement à l'embellissement de notre village.

Le Chemin Blanc a été réaménagé ainsi que le parcours de santé. Une centaine d'arbres fruitiers ou d'ornement ont été plantés : 40 noyers le long du Chemin blanc, arbres d'ornement au chemin de la Vie de vache, fruitiers au verger de la cure et au jardin des papis et mamies, etc. La carrière du Clos l'Evêque a été nettoyée, la voie de décélération sur la D 906 a été préparée, etc.

Les bassins d'orage ont été aménagés, et heureusement

que les travaux avaient été commencés avant novembre 2014, ce qui nous a permis d'intervenir très rapidement. Une conduite de délestage a été réalisée au pont Chochot, et divers travaux concernant les inondations ont été réalisés. Nous continuons de travailler sur différentes hypothèses, par exemple en essayant d'impliquer nos voisins de Rully pour permettre de tamponner le problème les eaux de ruissellement venant de chez eux.

Nous avons adopté la tendance 0 phytosanitaire depuis 2013 et nous sommes au 0 législatif depuis 2017.

Aucune entreprise de recyclage de matériaux ne s'est implantée sur la colline St Hilaire. La déchetterie a été maintenue sur Fontaines à ce stade.

Gestion de la forêt : Poursuite de l'entretien et des plantations. Création d'un chemin forestier sur 1 km. Gestion des affouages.

Tout un chacun peut constater le bon entretien de nos forêts, et la poursuite des plantations en accord avec le plan de gestion réalisé autrefois par l'équipe de M. François Hoepffner.

Le chemin forestier dit de « la voie verte » a été renforcé en piste forestière en tout venant.

Des barrières de dernière génération ont été installées.

La gestion des affouages a légèrement évolué pour adapter la pratique à celle imposée par le Code forestier.

Baisse des tarifs de location de 24% permettant d'offrir l'espace Saint Hilaire à des prix attractifs.

Les tarifs ont été baissés afin de rendre plus attractive la location.

Scolaire, périscolaire, lycée agricole : mise en place de la réforme des rythmes scolaires.

L'école maternelle et élémentaire comprennent 3 classes pour la première et 5 classes pour la deuxième. Cette année, nous sommes en sous effectifs. Il ne faudrait pas que cela perdure, car nous risquons une fermeture de classe en 2018 à l'école maternelle.

Non seulement, la réforme obligatoire des rythmes périscolaires a été mise en place, mais nous avons octroyé plus d'heures que prévu par la législation afin de pas pénaliser les parents qui travaillent. Ceci n'a pas été sans effet sur les dépenses de fonctionnement. A la rentrée 2017 et à la demande unanime de tous les intervenants (parents, enseignants, commune) ces « rythmes » ont été supprimés ce qui amènera une bouffée d'oxygène à partir de 2018 au niveau du budget de fonctionnement.

Les liens avec le lycée agricole sont bons et cette année un spectacle a pu voir le jour en collaboration avec la mairie.

Création d'une Agence Postale Communale :

Nos engagements n'incluaient pas l'actuelle Agence Postale Communale. A une certaine époque, nous avons été accusés de vouloir supprimer « La Poste » à Fontaines ! Elle n'a jamais été aussi fréquentée.

Ouverte cinq jours et demi par semaine, notre agence est un réel service public.



AGENCE POSTALE
COMMUNALE

L'avenir

Il nous reste normalement deux années et demi de mandat. Elles seront riches de réalisations qui vont marquer le paysage fontenois : la restauration de la mairie et le restaurant scolaire entre autres, les aménagements de voirie de 2017 et 2018, la construction d'un parcours de santé pour les jeunes, de plateformes de sports de plein air dans le parc Ste Suzanne, d'une aire de stationnement de camping cars, de places de stationnement derrière le complexe St Hilaire, la sécurisation du site des écoles et de la Maison de l'Enfance.

Des réflexions seront avancées sur l'amélioration de la gestion des eaux de ruissellement, sur la possibilité de réaliser l'étang du Moulin, une piste cyclable entre Fontaines et le Canal du Centre...

Un gros travail préparatoire portera aussi sur le projet d'aménagement de la zone 1AU des Prés Robelins, afin de favoriser la construction autour d'une placette de pavillons pour les aînés attachés à Fontaines et qui souhaitent y rester.

Fontaines est un village magnifique. Il nous appartient de le préserver et si possible, de l'embellir.

Un regret de l'équipe, mais qui est l'air du temps : la difficulté de voir les personnes se mobiliser pour contribuer à la vie du village et son embellissement. C'est le cas par exemple de la journée citoyenne, ou de la faible fréquentation aux manifestations organisées pour eux.

Heureusement qu'il y a des saintes et des saints, mais ce sont souvent les mêmes. La joie se trouve dans le faire, mais surtout dans le partage.



GROS PLAN SUR L'ÉQUIPE TECHNIQUE



Depuis peu vous avez pu constater que l'équipe avait évolué. En effet deux de nos personnels qui étaient en contrat aidé par l'état (CAE), viennent de partir. M. Patrick Mouroux est en retraite, et nous sommes heureux de l'accueillir au comité de fleurissement. M. Daniel Gervais est arrivé en fin de contrat et doit réaliser un dernier travail de courte durée dans les TP avant de prendre sa retraite.

Nous les remercions pour leur bonne intégration dans l'équipe, de leur implication, leur professionnalisme et pour tous les travaux réalisés.

Nous avons eu la chance de pouvoir intégrer une personne des services techniques de la ville de Chalon et nous avons pris en CDD une autre personne.

Afin de vous familiariser avec la nouvelle équipe, vous pouvez, sur la photo ci-dessus, visualiser : Messieurs Chaudat Julien : titulaire, Perrodin Gérard : titularisé au 1er novembre, Nony Jérôme : titulaire muté le 25 octobre et Bonavent Claude en CDD.

Nous avons été un peu handicapés par cette équipe réduite depuis le mois d'août et sommes désolés de ne pas avoir pu réaliser tous les travaux que nous avions prévus, et surtout des travaux de voirie, tels que : fils d'eau de trottoirs, chemins de champs, etc.

N'oublions pas que nos cantonniers ont été fortement sollicités pour des travaux en mairie, comme la réalisation d'un chemin d'accès, le déménagement et tous autres travaux non identifiés et programmés.

Je n'ai aucun doute, que cette équipe composée de nouvelles têtes continuera de se faire remarquer par son implication, son professionnalisme et ses compétences.

Nous les remercions et leur souhaitons bon courage.

A Bourgeon : Adjoint Responsable Voirie, et du Service Technique

RETOUR SUR L'INAUGURATION DU SQUARE MADELEINE GOUFFIER LE 30 SEPTEMBRE 2017



Le samedi 30 septembre a eu lieu l'inauguration du square Madeleine Gouffier, sous la pluie malheureusement, à la porte de la propriété dans laquelle elle a vécu, avec la participation de sa famille et d'une centaine de personnes.

Ce fut un moment émouvant d'entendre évoquer la forte personnalité, l'énorme implication, la simplicité de cette grande dame.

Comme l'ont dit successivement le maire actuel : M. Jean Claude Gress, l'ancien maire : M. Hubert Thura, l'adjoint : M. Alain Bourgeon, la conseillère départementale : Mme Brunet Lechenault et Mme Marcelle Chanteclair : Le Vieux Fontaine, cette femme avait une forte personnalité, capable de « grands coups de gueule », d'avoir de grands éclats de rire, de mener des combats très importants pour la sauvegarde du patrimoine et de l'environnement, etc.

Elle aura été conseillère municipale de 1977 à 1989.

On retiendra particulièrement son implication dans la lutte contre l'implantation d'une cimenterie dans les années 1965/1970, dont peu de gens se souviennent, dans la création du parcours sportif sur la colline, du comité de fleurissement, du labyrinthe de la cure, du Vieux Fontaines, etc.

INFORMATIONS DIVERSES

A LA BONNE BRIOCHE

Fabrication artisanale, recettes régionales et ingrédients locaux.

Romain CHOMETTE - 06 07 18 42 05

Brioches pralines, escargots ou grattons, pâtisseries, viennoiseries, pizzas, quiches... recettes à la demande.



7 rue des Maréchaux

Katie MAILLOT Alias "Serenity Art"
hypnothérapeute

06 50 38 95 31 - www.serenityart.fr

Megguy GEREMY, praticienne et animatrice bien-être
a créé Méline Bien-Etre.
Ouverture prochaine

Valentin FAILLA Ostéopathe exclusif
06 98 71 87 78

DECHETTERIE

A partir du 1er janvier, il faudra se munir d'une carte magnétique pour accéder aux différentes déchetteries du Grand Chalon, y compris celle de Fontaines.

Vous pouvez la demander par courrier, en renvoyant un formulaire (disponible en mairie - adresse de retour notée sur le formulaire) ou directement sur le site internet du Grand Chalon. Il faudra simplement joindre à votre demande un justificatif de domicile de moins de 3 mois.



CALENDRIER

Le 11 novembre : commémoration du 11 novembre 1945 - Place du 11 novembre 1918

Le 14 novembre : collecte de sang - Salle St Hilaire

Le 19 novembre : Bourse aux jouets du Foyer Rural - Salle St Hilaire

Le 26 novembre : Loto de l'A.S.F - Gymnase St Hilaire

Le 15 décembre : fête des écoles - Complexe St Hilaire



Nous sommes arrivés à l'époque où la vidange des affouages se termine et où nous remettons les bulletins d'inscription pour 2017/2018.

Nous avons plusieurs objectifs cette année :

- Mettre en place des règles obligatoires, mais qui n'avaient jamais été appliquées jusqu'à ce jour : ceci concerne la sécurité avec le port des équipements obligatoires et le non-brûlage des rémanents.

- Vendre et faire les lots de houppiers de la coupe de régénération n° 26 afin de préparer le terrain pour la plantation en 2018.

- Réaliser les affouages 2016/2017 dans la coupe n°30.

- Vendre les chênes bons à prélever de la coupe n°30.

- Numéroter les houppiers des coupes n° 28 et 29 afin de réaliser une vente de houppiers après l'attribution des affouages c'est-à-dire fin décembre ou début janvier

Concernant l'imposition du port des équipements de sécurité, nous pouvons dire qu'au moins 80% des affouagistes ont appliqué cette demande. Nous avons encore quelques réticences qui devront s'estomper cette année car nous serons moins tolérants. En ce qui concerne le brûlage, merci Mesdames et Messieurs les affouagistes d'avoir appliqué les consignes.

Les lots de houppiers ont tous été vendus en 2 à 3 heures et ont été globalement réalisés en conformité avec notre demande c'est-à-dire pour le 30 septembre. Le broyage et le labour en sillons de semence ont été réalisés au tout début d'octobre dans de très bonnes conditions.

Les affouages ont été exploités normalement et on peut constater que fin août, 90% de ceux-ci étaient sortis.

La vente des chênes de la coupe 30 ne s'est pas faite au printemps car, comme pour la vente précédente notre prix de retrait n'a pas été couvert par les offres.

Les chênes ont trouvé acquéreur à la vente de septembre exactement au prix défini par le Syndicat.

L'abattage de la coupe 30 est en cours.

Les houppiers des coupes 28 et 29 seront numérotés fin octobre pour vente. Les houppiers de la coupe 30 seront mis en vente en cours d'année 2018.

Cette année est aussi une année de nouveauté puisqu'elle verra un mode d'attribution des affouages différent qui nous paraît plus juste.

En conformité avec le Code Forestier les ayants droit à l'affouage sont entièrement responsables devant la loi en cas de problème. Imaginez avoir donné votre affouage à un ami qui a un accident avec un tiers pendant l'abattage. C'est vous qui êtes le premier responsable et non pas votre ami.

Pour pallier ce problème et éviter de faire du porte à porte comme par le passé, nous avons décidé d'attribuer aux personnes réalisant physiquement leur affouage : une part. Cette part peut comprendre une portion, deux portions ou trois portions maximum dont la quantité de bois estimée ne peut pas être supérieure à 30 stères donc environ 13 moules. Par contre si vous estimez qu'une portion ou deux vous suffisent vous cocherez sur le bulletin soit une portion, ou soit deux.

Quand on rebondit sur la quantité maximum de 13 moules, et si vous brûlez cette quantité, nous vous conseillons vivement de revoir votre isolation ou la performance de votre chaudière ou moyen équivalent. Il nous appartient de ne pas gaspiller l'énergie. Nous devons aussi penser aux générations futures comme nos ancêtres l'ont fait et bien fait.

L'attribution des affouages aura donc lieu dans quelques semaines. Cette année nous couperons la coupe n°4 du Bois du Curney.

La date de début de vidange est fixée au 1^{er} juin sous réserve qu'il n'y ait pas d'intempéries et la date de clôture sera le 15 octobre, car nous estimons que 4 mois et demi sont largement suffisants.

Nous vous rappelons que le port d'équipements de protection individuelle et de sécurité est obligatoire. Nous vous demandons instamment Mesdames et Messieurs de respecter ces consignes pour votre sécurité et celle de vos voisins/voisines.

Veillons à maintenir l'excellent état de nos chemins et de nos bois.

M. Alain BOURGEON

1^{er} Vice-président du SIGFFF.

Responsable de la Commission des Bois



LE FLEURISSEMENT DU VILLAGE



Historiquement la commune de Fontaines a la chance de pouvoir s'appuyer sur une équipe de bénévoles pour réaliser le fleurissement et cela perdure. Nous avons la chance de compter plus de 20 bénévoles que vous pourrez reconnaître sur la photo bien qu'il y ait quelques personnes absentes.

En tout premier lieu je tiens à remercier les personnes qui travaillent avec moi dans un esprit de parfaite convivialité sans oublier leur professionnalisme et leur dévouement.

Ils ont toutes et tous des compétences multiples permettant de jongler entre préparation des croquis de massifs, plantation, taille, tonte des abords de ces massifs, binage mécanique et manuel, arrosage hebdomadaire, réalisation de travaux mécano-soudés, et même cuisiniers.

Bien évidemment ce sont nos charmantes dames qui proposent la composition des massifs avant d'obtenir l'aval de chacun. A partir des plans de massifs relevés puis cotés, à l'aide de fichiers transmis par M. Zareba et nous le remercions, elles nous ont proposé des projets, qui ont été validés et/ou modifiés par l'équipe du fleurissement, puis par notre pépiniériste.

Qui plus est, elles ont négocié de se faire livrer les différents massifs, conditionnés séparément et identifiés avec leurs croquis. Quel gain de temps ce fut à la réception du millier de fleurs commandées et quelle aide pour la plantation.

N'oublions pas nos Cantonniers qui se font un plaisir d'intervenir pour réaliser des travaux nécessitant du matériel plus conséquent ou pour aider tout simplement.

Nous remercions tout particulièrement l'entreprise GENIX qui nous a offert une tondeuse auto tractée Wolf qui permet de compléter notre équipement : débroussailleuse, motobineuse et tonne d'arrosage 500 litres.

Vous avez pu constater que nous avons implanté dans certains lavoirs et sur certains puits de magnifiques tonneaux en remplacement d'anciens en mauvais état, ou de jardinières.

Vous pourrez aussi remarquer que nous avons refléuri le Pâquier, augmenté le fleurissement en façade de l'église, créé un massif devant la cure qui a permis aux enfants pendant la journée verte du 24 juin de réaliser la plantation d'un saule-crevette et de différentes fleurs.

Cette année nous avons changé de fournisseur et vous avez pu constater que les plants étaient de très bonne qualité et se sont très bien comportés jusqu'à ce jour. Par ailleurs la facture a été nettement inférieure. Merci donc à ce professionnel.

Il est un temps pour tout, et nous allons prochainement enlever tous les geraniums bien qu'ils soient encore très beaux à cette époque. Pendant la période hivernale, nous nous contenterons de moins de fleurs pour minimiser les dépenses.

Bravo encore à cette équipe qui ne ménage pas ses efforts pour embellir notre village

Il est certes magnifique mais quelle récompense pour tous ces bénévoles quand ils s'entendent dire : "Qu'est-ce qu'il est beau notre village."

Eh bien, n'hésitez pas à leur dire.

Par ailleurs, nous serions ravis que vous, Fontenoises et Fontenois, vous nous fassiez remonter vos impressions

A. BOURGEON

Adjoint et Responsable du fleurissement



TRAVAUX DE RENOVATION DE LA MAIRIE QUEL CHANTIER !!!



Malgré les travaux effectués depuis 2012, nous étions arrivés à un stade de vétusté et de dégradation (toiture) tel, que nous ne pouvions plus reporter l'échéance de rénovation.

Ceci ne s'est pas fait sans bousculer et perturber les habitudes. En effet l'accueil et l'agence postale ont été transférés dans la cour, les associations doivent se contenter des salles disponibles et heureusement que nous avons transféré le SIVU à la maison de l'enfance. La salle de conseil est occupée par la majeure partie du personnel : maire, secrétaire, comptable et adjoints.

Vous avez pu constater l'état de la cour (voir photo ci-contre) : un véritable champ de mines car nous avons dû refaire complètement les canalisations d'eaux usées, pluviales et les différentes alimentations en gaz, électricité, eau potable, téléphone et fibre optique. Cette décision n'a pu être prise qu'après mise à nu des canalisations.

Les déplacements dans la cour sont donc très difficiles et nous serons obligés jusqu'à la fin de l'année d'emprunter un chemin d'accès différent pour des raisons de sécurité. Ceci nous est imposé par l'organisme en charge de la sécurité sur le chantier et nous vous prions de nous excuser pour ces perturbations et d'être compréhensifs.

Les travaux sont bien avancés. Les toits sont faits (à l'exception du local du tennis), les façades commencées, le gros œuvre arrive à sa fin ; il en est de même pour l'électricité, le chauffage et les sanitaires dans le bâtiment de la mairie.

Les travaux se poursuivront dans le bâtiment de la salle du conseil et le porche etc.

Nous avons programmé le retour dans leurs bureaux respectifs, fin du mois de novembre, du maire, de la secrétaire et de la comptable.

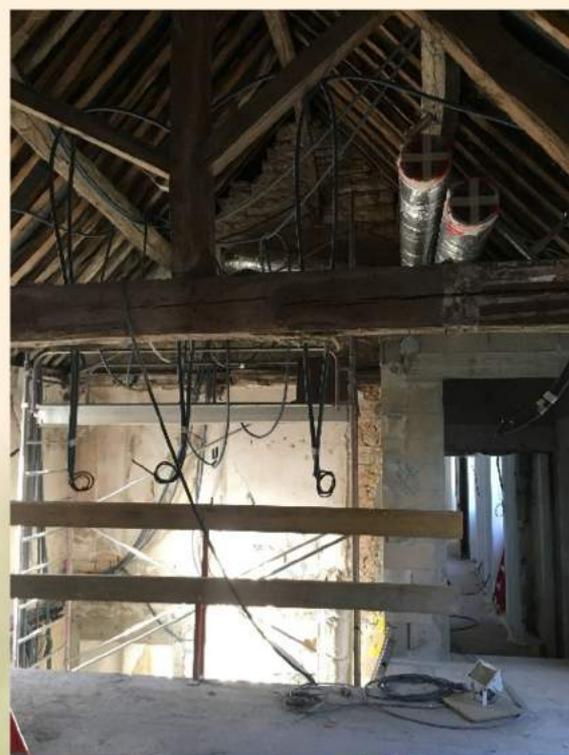
Normalement fin décembre l'accueil et l'agence postale intégreront leur place définitive à l'étage.

Les travaux continueront dans le même bâtiment afin de finaliser la salle informatique, les salles d'archives, la nouvelle chaufferie, la nouvelle salle de danse et musique (voir photo ci-contre), la salle n°2 et le plateau élévateur correspondant.

Pour nous qui suivons les travaux au jour le jour, nous pensons avoir passé la période la plus complexe techniquement, mais il faut rester vigilant. Nous sommes obligés de constater que, comme le maître d'œuvre n'est présent que ponctuellement sur le chantier, notre présence doit être permanente, afin soit de régler directement un problème, ou de faire remonter l'information pour ne pas ou peu pénaliser le délai.

En attendant la fin des travaux, soyez convaincus que nous faisons tout notre possible pour vous éviter les désagréments et nous espérons que vous en apprécierez d'autant plus les services après rénovation.

A. Bourgeon Adjoint en charge
de la Voirie et des Bâtiments



RECHERCHES SUR LA SECONDE GUERRE MONDIALE A FONTAINES

GREF



Dans le cadre d'une démarche historique sur la Seconde Guerre Mondiale à FONTAINES, le Groupe de Recherches et d'Etudes Fontenoises (GREF) sollicite les personnes qui disposeraient de documents ou de photographies sur cette époque en leur demandant de bien vouloir les prêter en vue de leur reproduction.

Ces pièces seront bien entendu rendues.

S'adresser au secrétariat de Mairie ou mettre les documents à l'attention de Alain BOURGEON ou Michel BONNOT.

ISOLATION DE VOS COMBLES POUR 1€

L'Etat a débloqué des fonds pour proposer aux foyers ayant les revenus les plus faibles, une prime isolation, offrant des travaux d'isolation pour 1€ symbolique. Pour savoir si vous êtes éligible, vous pouvez soit, remplir le test d'éligibilité en ligne, à l'adresse <https://www.prime-isolation.fr>, soit venir à l'accueil de la mairie et faire le test avec une secrétaire d'accueil.



PRIME ISOLATION

CO-VOITURAGE POUR LES AÎNÉS



Le CCAS souhaite organiser des possibilités de covoiturage pour les aînés. Pour ce faire, il faut des demandeurs de covoiturage et des personnes offrant leurs possibilités de voiturage. A cet effet, un cahier est à votre disposition à l'accueil de la mairie pour que les personnes offrant des disponibilités de voiturage se manifestent en précisant les jours et heures qu'elles proposent. En parallèle, les personnes âgées en attente de covoiturage se manifesteront.

Ce service est gratuit. Il se fait dans le cadre d'un horaire aller/retour convenu, avec un lieu central à Chalon sur Saône ou Chagny, lieu de dépose et de reprise.

AGENDA 21

L'élaboration de l'Agenda 21 rentre dans sa phase finale.

Nous remercions celles et ceux qui se sont mobilisés pour avancer des idées permettant des actions concrètes pour faciliter la vie communale et améliorer notre environnement. Après une phase de concertation avec les organismes pouvant nous accompagner dans ces démarches, M. Philippe DEVIS en charge de l'animation de ce travail pourra nous proposer une rédaction de ce document, feuille de route de ces actions.



GOUTER DES AINES DU 5 OCTOBRE 2017

Cette année encore la salle St Hilaire a accueilli 65 de nos aînés réunis pour le traditionnel goûter ; tous avaient l'air ravis de se retrouver dans cet environnement convivial et favorisant le lien social.

Le groupe « Swing Folie » avec David à la guitare solo, Eric à l'accordéon, Joseph à la guitare rythmique et Benoit à la contrebasse, a bien animé cet après-midi.

Le CCAS remercie encore toutes les personnes qui ont donné de leur temps pour la réussite de cette manifestation.